



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EREA et SEGPA

Question écrite n° 109466

Texte de la question

M. Henri Nayrou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions d'enseignement réservées aux enseignants exerçant dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges et à ceux des écoles régionales d'enseignement adapté (EREA). Ceux-ci, dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement de ces structures dédiées aux élèves les plus en difficulté, revendiquent légitimement de passer aux dix-huit heures hebdomadaires de service d'enseignement pour les apparenter à leurs collègues du second degré. Ces professeurs prennent complètement en charge les collégiens, et il paraît alors logique de leur accorder le même statut que leurs collègues du second degré. Il souhaite donc avoir connaissance des suites qu'il prévoit de donner à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109466

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11502